



O' Watt Citoyen Coopérative

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par actions simplifiée, à capital variable
Siège social 35 rue de Vauréal, 95280 Jouy-le-Moutier
SIREN : 892 153 131
OWattCitoyen@gmail.com

En souscrivant au capital d'O' Watt Citoyen, vous participez au développement des énergies renouvelables, et plus largement à la transition énergétique, dans ses dimensions économique, environnementale et citoyenne.

Bulletin de souscription de parts sociales - personne morale *

Je soussigné Nom Prénom
  

agissant en qualité de représentant légal d'une association, collectivité, entreprise, etc.

Nom de la structure
Forme juridique numéro SIREN
Adresse
CP Commune


- ☐ Nous attestons avoir reçu les statuts de la SCIC-SAS O' Watt Citoyen Coopérative et les approuver,
☐ Nous attestons avoir noté que le capital de la SCIC-SAS est variable (voir article 7 des statuts)
☐ Nous attestons avoir pris connaissance du DIS, Document d'Information Synthétique qui décrit les risques financiers encourus lors de l'investissement en capital,
☐ Nous acceptons d'être convoqué aux assemblées générales par courrier électronique **

Nom du suppléant1 @

Nom du suppléant2 @

Nous souscrivons (en lettres) **part(s) sociale(s) de 100 € (cent euros) chacune**

- ☐ Nous transmettons un chèque n°
correspondant à cette souscription, à l'ordre « O' Watt Citoyen coopérative »
☐ Nous effectuons un virement sur le compte de O' Watt Citoyen Coopérative, au Crédit Coopératif,
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0274 2051 214
☐ Nous réglons par mandat administratif
☐ Nous attestons rédiger ce bulletin en deux exemplaires originaux et en conserver un exemplaire.

Fait à, le Signature :

Une attestation de souscription sera envoyée dès validation

* Les informations recueillies sur ce document sont à usage exclusivement interne et serviront uniquement à la gestion de la société et ne seront en aucun cas communiquées ou cédées à des tiers (hors obligations légales et réglementaires)

** nous préviendrons la coopérative de nos éventuels changements de représentants ou d'adresse électronique. Nous acceptons que la coopérative ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la coopérative. Cette autorisation a comme objectif de faciliter la gestion de la coopérative et de limiter la consommation de papier et d'énergie.